

# Conférence générale

**GC(67)/RES/5**  
Septembre 2023

**Distribution générale**  
Français  
Original : anglais

## Soixante-septième session ordinaire

Point 10 de l'ordre du jour  
(GC(67)/24)

# Le Fonds de roulement en 2024

## Résolution adoptée le 29 septembre 2023, à la onzième séance plénière

La Conférence générale,

Acceptant les recommandations du Conseil des gouverneurs relatives au Fonds de roulement de l'Agence en 2024,

1. Approuve un montant de 15 210 000 € pour le Fonds de roulement de l'Agence en 2024 ;
2. Décide qu'en 2024 le Fonds sera alimenté, administré et utilisé conformément aux dispositions pertinentes du Règlement financier de l'Agence<sup>1</sup> ;
3. Autorise le Directeur général à prélever sur le Fonds de roulement des avances, dont le montant ne devra à aucun moment dépasser 500 000 €, en vue de financer à titre temporaire des projets ou des activités approuvés par le Conseil des gouverneurs pour lesquels aucun crédit n'a été ouvert au budget ordinaire ; et
4. Invite le Directeur général à soumettre au Conseil des gouverneurs un état des avances qu'il aura prélevées en vertu des pouvoirs qui lui sont donnés au paragraphe 3 ci-dessus.

---

<sup>1</sup> Document INFCIRC/8/Rev.4.